



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Bruno LAMBERT, Mr Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mr Olivier ORDUREAU, Mmes Kristel JOURDREN, Emmanuelle MARILLAUD et Mr Quentin DESMOUCEAUX.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Michael DERANGEON a donné pouvoir à Mr Jean-Marc AUBRET.

Excusé : Mr Didier RICHARD

Absents : Mmes Marie FANIC et Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia PELTIER

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 7 juin est adopté.

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE

Monsieur le Maire rappelle que Madame Roselyne FORTUN a présenté sa démission d'adjointe et conseillère municipale. Celle-ci a été acceptée par Monsieur le Préfet.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- Le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint à savoir : 6^{ème} rang
- Désigner un nouvel adjoint au maire à bulletin secret à la majorité absolue
- Confirmer que le nouvel adjoint percevra les indemnités telles que prévues dans la délibération n°2020-06-02 du 11 juin 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De maintenir le nombre d'adjoints à 6 conformément à la délibération du 25 mai 2020
- De conserver le rang des adjoints, la nouvelle adjointe occupera donc le rang 6
- De confirmer que le nouvel adjoint percevra les indemnités telles que prévues dans la délibération n°2020-06-02 du 11 juin 2020

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de 6^{ème} adjoint.

Madame Hélène GLEZ est candidate au poste.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

A l'issue du dépouillement des bulletins Madame Hélène GLEZ est élue à l'unanimité au premier tour de scrutin.

Madame Hélène GLEZ est déclarée élue au poste de 6^{ème} adjointe.

Il est ensuite procédé à la mise à jour des commissions municipales :

- Madame Emmanuelle MARILLAUD intègre la commission enfance jeunesse (en lieu et place de la commission finances RH)
- Monsieur Quentin DESMOUCEAUX intègre les commissions finances-RH et Environnement.

Les représentations de la commune dans les commissions de la CCSRA sont également mises à jour, ainsi :

- Madame Hélène GLEZ est désignée représentante titulaire de la commission Culture-Jumelages-Jeunesse-Education routière
- Monsieur Philippe BEILLEVAIRE est désigné représentant suppléant de la commission Culture-Jumelages-Jeunesse-Education routière
- Monsieur Quentin DESMOUCEAUX est désigné représentant titulaire de la commission Développement économique et Tourisme
- Monsieur Didier RICHARD est désigné représentant suppléant de la commission Développement économique et Tourisme
- Madame Emmanuelle MARILLAUD est désignée représentante titulaire de la commission Patrimoine bâti

Enfin, Madame Kristel JOURDREN est désignée représentante suppléante de l'association Santé à Domicile.

FINANCES – MARCHES PUBLICS

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative suivante est présentée :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2315-041 - Remboursement avance	78 000,00	238-041 - Remboursement avance	78 000,00
2181 - Reprise concessions cimetièrre	-16 000,00		
21318 - Toiture MAM	16 000,00		
2315 - Travaux d'aménagement du bourg	200 000,00	1641 - Emprunts	200 000,00
Total dépenses :	278 000,00	Total recettes :	278 000,00

Monsieur Jean-Marc AUBRET explicite les écritures détaillées.

Monsieur le Maire précise, pour ce qui concerne la MAM, l'urgence a intervenir à la réparation de la toiture et ajoute que les crédits nécessaires ont été transférés d'un autre programme qui sera reporté.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX demande si l'impact sur l'ouverture de la MAM a été anticipé ? Est-ce que la structure va devoir fermer ?

Monsieur le Maire : les plannings ne sont pas faits, cela sera organisé en concertation avec les assistantes maternelles.

Monsieur Olivier ORDUREAU : La toiture est limitrophe de la cour du service périscolaire

Monsieur le Maire : toutes les précautions seront prises.

Monsieur Jean-Marc AUBRET explique l'emprunt d'équilibre relatif aux travaux du bourg : il s'agit de plus-value et des révisions de prix qui du fait de la conjoncture ont été très importantes.

Monsieur le Maire ajoute que le coût de la couche de bitume des routes départementales est pris en charge par le Département, il leur ai donc également demandé de participer à ce surcoût.

La commission finances a émis un avis favorable à cette décision modificative.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1.

3. SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil municipal est informé que le versement de la Dotation de Solidarité Rurale (391 k€) intervient généralement fin juin. La date de versement est, cette année, repoussée, sans que l'on ait connaissance du délai. Des factures, liées notamment aux travaux du bourg, sont en attente, il est donc proposé au conseil municipal, en l'attente du versement des dotations, de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€.

4. DEVIS DE REMISE EN ETAT DU PONT DU RECREDIT

Monsieur Jean-Marc AUBRET expose que suite à un accident le pont du Recredit a été fortement endommagé. L'assurance de la collectivité prend en charge les frais de remise en état.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature du devis de remise en état qui s'élève à 15 660 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

5. CREATIONS DE POSTE

Le conseil municipal approuve les créations de postes suivantes :

1- **SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

MODIFICATION DE POSTE au 01/08/2022

- ▶ Agent d'animation : stagiairisation à 26 h
- ▶ Agent d'animation : stagiairisation à 16h30

CREATION DE POSTE (du 01/08/2022 au 31/07/2023)

- ▶ Poste 1 – 35 h poste de directeur adjoint chargé de l'ALSH (mercredis et petites vacances)

CREATION DE POSTE (du 29/08/2022 au 31/08/2023)

- ▶ Poste 2 – 26 h poste animateur (midi- soir – mercredis et petites vacances)
- ▶ Poste 3 – 26 h poste animateur (matin-midi- mercredis et petites vacances)
- ▶ Poste 4 – 22 h 30 poste animateur (matin-midi-soir et petites vacances)
- ▶ Poste 5 – 22 h 30 poste animateur (matin midi – soir – et petites vacances)
- ▶ Poste 6 – 22 h 30 poste animateur (matin midi – soir – et petites vacances)
- ▶ Poste 7 – 21 h 30 poste animateur (matin- midi- soir– et petites vacances)
- ▶ Poste 8 – 1h75 poste animateur (midi)- *AESH du dispositif ULIS*

2- **POSTES SERVICE TECHNIQUE** (entretien des bâtiments)

- ▶ 1 Poste d'agent technique à 31h30
- ▶ 2 Postes d'agent technique à 21h00

3- **AVANCEMENT à compter du 1^{er} août 2022**

- ▶ Poste de Rédacteur Territorial suite à réussite à concours
- ▶ Poste d'agent de Maitrise suite à promotion interne

Madame Emmanuelle MARILLAUD : les agents sur les postes de direction vont-elles être accompagné en matière de formation ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET et Madame Marie-Noëlle REMOND : oui bien sûr.

Madame Christine CELTON : pourquoi avoir choisi une personne en interne et non en externe ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : elle a fait l'intérim pendant plusieurs mois et possède la formation adéquate à ce poste.

Monsieur Jean-Marc AUBRET précise le montant de ces augmentations de temps de travail : environ 25 k€.

Madame Kristel JOURDREN : cela suppose-t-il une augmentation du nombre d'enfants ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : à ce jour les inscriptions sont en cours, on ne peut savoir s'il y aura plus d'enfants.

Etant précisé que ces augmentations sont liées majoritairement à la gestion en régie des petites vacances scolaires.

Madame Christine CELTON évoque l'article de presse dans lequel 4 agents, dont les contrats n'ont pas été renouvelés, se sont exprimés. Qu'en est-il, pourquoi ne pas les reconduire ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : tous les ans il y a des contrats qui ne sont pas renouvelés, ce n'est pas une question de compétence mais d'attitude.

Madame Christine CELTON : les agents recrutés devront donc avoir plus de qualifications.

Monsieur Jean-Marc AUBRET : ce n'est pas une question de qualifications mais d'attitude.

Madame Christine CELTON : des formations avaient-elles été proposées ? Cela me gêne

Monsieur Jean-Marc AUBRET : ce n'est pas une question de formation mais cela va au-delà de cela.

Madame Christine CELTON se sent vraiment gênée de cette situation.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure a été mise en place avec une psychologue du travail, un bilan aura lieu en septembre.

Madame Cécile GEORGETTE : on en reparlera

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : Une réunion de travail à ce sujet est-elle prévue ?

Madame Laëtitia PELTIER : Ce n'est pas le moment d'évoquer ce sujet, il s'agit de questions RH

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : voter sur des créations de poste sans savoir ...

Madame Cécile GEORGETTE : Il était de toutes les façons nécessaires de créer ces postes pour la rentrée.

Monsieur Nicolas ANGOT émet l'idée de faire une réunion à la rentrée pour en reparler, après l'avis de la psychologue du travail, et rappeler le rôle des élus dans la gestion des RH.

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle qu'en qualité d'élus il n'y a aucun lien hiérarchique avec les agents, la commission finances-RH est consultée uniquement d'un point de vue financier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise la création des postes tels que décrits ci-dessus (17 voix pour, 1 abstention).

6. SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur Jean-Marc AUBRET explique que ces suppressions de postes font suite à des changements de grade ou cadre d'emplois de différents agents

POSTE A SUPPRIMER CAR VACANT	TEMPS DE TRAVAIL	MOTIF	DATE EFFET DE LA SUPPRESSION
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	AVANCEMENT DE GRADE	07/07/2022
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	AVANCEMENT DE GRADE	07/07/2022
Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	INTEGRATION DIRECTE	07/07/2022
Adjoint d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	29.45/35 ^{ème}	INTEGRATION DIRECTE	07/07/2022

Le conseil municipal approuve les suppressions de postes décrites ci-dessus.

7. MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle à l'assemblée que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet.

Il peut également s'adresser aux agents titulaires à temps non complet lorsque son octroi est de droit.

Le comité technique a émis un avis favorable au projet de délibération.

Madame Christine CELTON : il est indiqué dans le projet qu'une délibération avait déjà été prise en 1995, pourquoi la modifier ?

Il s'agit de prendre en compte les modifications de réglementation.

Le conseil municipal approuve la mise en place du temps partiel.

VOIRIE

8. DECLASSEMENT DE VOIRIE LE CLODY

Madame Laëtitia PELTIER explique qu'un riverain a sollicité l'acquisition d'une partie de délaissé de voirie au Clody. Ce terrain est classé dans le domaine public de la commune.

Pour pouvoir céder ce terrain il est nécessaire de déclasser le terrain par une enquête publique.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : en commission finances nous avons demandé s'il était possible de faire un tableau de référence des prix de vente, qu'en est-il ?

Madame Laëtitia PELTIER : en effet la commission aménagement du territoire a eu connaissance de cette demande, mais il est extrêmement difficile de faire ce type de tableau car chaque cas est particulier.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : d'accord mais il ne faut pas que les prix soient faits selon la qualité du demandeur.

Madame Laëtitia PELTIER ajoute, pour le cas présent, que les demandeurs se sont engagés à régler les coûts d'enquête publique, qu'elle que soit l'issue de l'enquête.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : le prix est-il fixé ?

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : est-ce que les riverains seront prévenus ?

Madame Laëtitia PELTIER : oui ils le seront, il y aura également une information dans les journaux et un affichage en mairie.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de la commune est concerné lorsqu'il y a une enquête publique.

Il partage également le fait qu'il faut avoir des prix cohérents sur la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une enquête publique de déclassement de voirie au Clody.

INFORMATIONS

- Point travaux bourg

Madame Laëtitia PELTIER informe que lors de l'installation des bancs, il y a eu une erreur au niveau du Théâtre, cela va être corrigé.

Les potelets vont être installés la semaine prochaine.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jérémie PRINCE transmis sa démission. Un nouveau conseiller municipal sera installé lors de la prochaine séance de conseil municipal.

La secrétaire de séance

Laëtitia PELTIER